

DÉLIBÉRATION n° 2026-03-14-6

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/03/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement des études de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications du règlement des études

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement des études telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30


Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/03/2026



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 10/04/2026

Modification du règlement des études

Diplôme de l'IEP : le parcours franco-allemand

1-Règlement d'examen (p 35)

Version en vigueur	Version modifiée																																																																																						
<p>Article 18 (p 35) La conversion des notes allemandes en notes françaises et vice-versa se fait selon le tableau ci-dessous : Tableau de conversion des notes</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="padding: 5px;">Universität Freiburg</th> <th style="padding: 5px;">Sciences Po Aix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="padding: 5px;">1,0</td><td style="padding: 5px;">16 - 20</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,3</td><td style="padding: 5px;">14-15</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,7</td><td style="padding: 5px;">13,5</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,0</td><td style="padding: 5px;">13</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,3</td><td style="padding: 5px;">12 - 12,5</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,7</td><td style="padding: 5px;">11,5</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,0</td><td style="padding: 5px;">11</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,3</td><td style="padding: 5px;">10,5</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,7</td><td style="padding: 5px;">10</td></tr> </tbody> </table> <p>NB : Lors de la conversion des notes allemandes en notes françaises une note allemande de 1,3 est convertie en 15 et une note de 2,3 est convertie en 12,5.</p>	Universität Freiburg	Sciences Po Aix	1,0	16 - 20	1,3	14-15	1,7	13,5	2,0	13	2,3	12 - 12,5	2,7	11,5	3,0	11	3,3	10,5	3,7	10	<p>Article 18 (p 35) La conversion des notes allemandes en notes françaises et vice-versa se fait selon le tableau ci-dessous : Tableau de conversion des notes</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="color: red;"> <th style="padding: 5px;">Universität Freiburg</th> <th style="padding: 5px;">Sciences Po Aix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="padding: 5px;">1,0</td><td style="padding: 5px;">20,00-18,00</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,1</td><td style="padding: 5px;">17</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,2</td><td style="padding: 5px;">16</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,3</td><td style="padding: 5px;">15,50</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,4</td><td style="padding: 5px;">15,25</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,5</td><td style="padding: 5px;">15</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,6</td><td style="padding: 5px;">14,80</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,7</td><td style="padding: 5px;">14,60</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,8</td><td style="padding: 5px;">14,40</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">1,9</td><td style="padding: 5px;">14,20</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,0</td><td style="padding: 5px;">14,00</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,1</td><td style="padding: 5px;">13,80</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,2</td><td style="padding: 5px;">13,60</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,3</td><td style="padding: 5px;">13,40</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,4</td><td style="padding: 5px;">13,20</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,5</td><td style="padding: 5px;">13,00</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,6</td><td style="padding: 5px;">12,80</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,7</td><td style="padding: 5px;">12,60</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,8</td><td style="padding: 5px;">12,40</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">2,9</td><td style="padding: 5px;">12,20</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,0</td><td style="padding: 5px;">12,00</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,1</td><td style="padding: 5px;">11,80</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,2</td><td style="padding: 5px;">11,60</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,3</td><td style="padding: 5px;">11,40</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,4</td><td style="padding: 5px;">11,20</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,5</td><td style="padding: 5px;">11,00</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,6</td><td style="padding: 5px;">10,80</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,7</td><td style="padding: 5px;">10,60</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,8</td><td style="padding: 5px;">10,40</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">3,9</td><td style="padding: 5px;">10,20</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">4,0</td><td style="padding: 5px;">10,00</td></tr> <tr><td style="padding: 5px;">5,0</td><td style="padding: 5px;">04,00</td></tr> </tbody> </table> <p style="color: red;">NB : Lors de la conversion des notes allemandes en notes françaises une note allemande de 1,3 est convertie en 15 et une note de 2,3 est convertie en 12,5.</p>	Universität Freiburg	Sciences Po Aix	1,0	20,00-18,00	1,1	17	1,2	16	1,3	15,50	1,4	15,25	1,5	15	1,6	14,80	1,7	14,60	1,8	14,40	1,9	14,20	2,0	14,00	2,1	13,80	2,2	13,60	2,3	13,40	2,4	13,20	2,5	13,00	2,6	12,80	2,7	12,60	2,8	12,40	2,9	12,20	3,0	12,00	3,1	11,80	3,2	11,60	3,3	11,40	3,4	11,20	3,5	11,00	3,6	10,80	3,7	10,60	3,8	10,40	3,9	10,20	4,0	10,00	5,0	04,00
Universität Freiburg	Sciences Po Aix																																																																																						
1,0	16 - 20																																																																																						
1,3	14-15																																																																																						
1,7	13,5																																																																																						
2,0	13																																																																																						
2,3	12 - 12,5																																																																																						
2,7	11,5																																																																																						
3,0	11																																																																																						
3,3	10,5																																																																																						
3,7	10																																																																																						
Universität Freiburg	Sciences Po Aix																																																																																						
1,0	20,00-18,00																																																																																						
1,1	17																																																																																						
1,2	16																																																																																						
1,3	15,50																																																																																						
1,4	15,25																																																																																						
1,5	15																																																																																						
1,6	14,80																																																																																						
1,7	14,60																																																																																						
1,8	14,40																																																																																						
1,9	14,20																																																																																						
2,0	14,00																																																																																						
2,1	13,80																																																																																						
2,2	13,60																																																																																						
2,3	13,40																																																																																						
2,4	13,20																																																																																						
2,5	13,00																																																																																						
2,6	12,80																																																																																						
2,7	12,60																																																																																						
2,8	12,40																																																																																						
2,9	12,20																																																																																						
3,0	12,00																																																																																						
3,1	11,80																																																																																						
3,2	11,60																																																																																						
3,3	11,40																																																																																						
3,4	11,20																																																																																						
3,5	11,00																																																																																						
3,6	10,80																																																																																						
3,7	10,60																																																																																						
3,8	10,40																																																																																						
3,9	10,20																																																																																						
4,0	10,00																																																																																						
5,0	04,00																																																																																						
<p>Article 37 (p 40) L'étudiant ne pourra bénéficier de plus d'une année de césure au cours du cursus. La césure peut être motivée soit par la volonté de suivre une formation universitaire parallèle ou complémentaire, soit afin de s'engager dans un service civique, de préparer un projet de création d'activité (dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » visant à l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépite) ou de réaliser deux stages d'une durée minimale totale chacun de 3 à 6 mois à temps plein. Conformément à la réglementation, chacun des stages ne peut dépasser la durée de six mois.</p>	<p>Article 37 (p 40) L'étudiant ne pourra bénéficier de plus d'une année de césure au cours du cursus. La césure peut être motivée soit par la volonté de suivre une formation universitaire parallèle ou complémentaire, soit afin de s'engager dans un service civique, de préparer un projet de création d'activité (dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » visant à l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépite) ou de réaliser deux stages d'une durée minimale totale chacun de 3 à 6 mois à temps plein. Conformément à la réglementation, chacun des stages ne peut dépasser la durée de six mois. Une année de césure mixte composée d'un semestre de stage et d'un semestre académique est possible dans la mesure où le projet est cohérent.</p>																																																																																						

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 38 (p 40) Lorsque la césure est sollicitée à l'issue de la 3ème année, l'étudiant qui aura effectué sa mobilité annuelle sous forme de stages, pourra uniquement solliciter une césure académique dans une université ou un autre établissement pour suivre une formation complémentaire ou parallèle.</p> <p>Article 39</p> <p>Article 40</p> <p>Article 41</p> <p>Article 42</p>	<p>Article 38 (p 40) Lorsque la césure est sollicitée à l'issue de la 3ème année, l'étudiant qui aura effectué sa mobilité annuelle sous forme de stages, pourra uniquement solliciter une césure académique dans une université ou un autre établissement pour suivre une formation complémentaire ou parallèle.</p> <p>Article 38</p> <p>Article 39</p> <p>Article 40</p> <p>Article 41</p>
<p>Tableau des enseignements - 2ème année – 2ème semestre (p 43)</p> <p>Module 2 (6 ECTS) Un module à choisir parmi les 3 modules suivants : (4 ECTS) Administration publique -Droit administratif (20h) -Conférence de méthode droit administratif Économie et management -Finance soutenable -Conférence de méthode économie et management -Analyse et stratégie politiques -Contestations et techniques de mobilisation -Conférence de méthode gouverner et contester Cours à option (2 ECTS)</p>	<p>Tableau des enseignements - 2ème année – 2ème semestre (p 43)</p> <p>Module 2 (6 ECTS) Un module à choisir parmi les 3 modules suivants : (4 ECTS) Administration publique -Droit administratif (20h) -Conférence de méthode droit administratif Économie et management -Finance soutenable -Conférence de méthode économie et management -Analyse et stratégie politiques -Action publique -Conférence de méthode gouverner et contester Cours à option (2 ECTS)</p>
<p>Modalités du concours d'entrée Article 3 (p 45)</p> <p>Les épreuves se déroulent de la façon suivante :</p> <p>-Une épreuve écrite de questions contemporaines sous la forme d'une dissertation. Elle mesure la connaissance, la capacité à analyser et à argumenter sur de grands thèmes et débats inscrits dans l'actualité des années récentes. Le candidat peut mobiliser une palette de savoirs variés : économie, géographie, philosophie, actualité des sciences et techniques. Il n'est pas donné d'indication préalable de lecture mais fondamentalement, les sujets se basent sur l'enseignement de la philosophie en terminale. Les thèmes retenus sont La Morale et La Politique communiqués sur le site internet de l'établissement (durée 3h, coefficient 3, un sujet à choisir parmi deux) ;</p> <p>-Une épreuve écrite d'allemand (durée 1h, coefficient 2). L'épreuve est constituée de deux exercices : compréhension, et expression ;</p> <p>-Une épreuve écrite d'histoire sous la forme d'une analyse de documents guidée par une consigne (durée 2h, coefficient 3). Le programme est communiqué sur le site internet de l'établissement: Puissance et conflits dans le monde depuis 1945 ;</p> <p>-Une épreuve orale en allemand (30 minutes de préparation et 15 à 20 minutes d'entretien, coefficient 5) prenant la forme de commentaire d'un texte relativement court ou d'une petite vidéo (de 3 à 5 minutes) qui sera suivi de questions sur le texte/la vidéo et la problématique abordée ;</p> <p>-La dernière partie de cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur les motivations et le profil du candidat. Le texte ou la vidéo portent sur la civilisation des pays germanophones (les spécificités politiques, sociales, économiques, éducatives etc., sous l'angle de l'actualité ou dans une perspective historique. Toute absence ou note inférieure à 6/20 à l'une des quatre épreuves est éliminatoire.</p>	<p>Modalités du concours d'entrée Article 3 (p 45)</p> <p>Les épreuves se déroulent de la façon suivante :</p> <p>-Une épreuve écrite de questions contemporaines sous la forme d'une dissertation. Elle mesure la connaissance, la capacité à analyser et à argumenter sur de grands thèmes et débats inscrits dans l'actualité des années récentes. Le candidat peut mobiliser une palette de savoirs variés : économie, géographie, philosophie, actualité des sciences et techniques. Il n'est pas donné d'indication préalable de lecture mais fondamentalement, les sujets se basent sur l'enseignement de la philosophie en terminale. Les thèmes retenus sont communiqués sur le site internet de l'établissement (durée 3h, coefficient 3, un sujet à choisir parmi deux) ;</p> <p>-Une épreuve écrite d'allemand (durée 1h, coefficient 2). L'épreuve est constituée de deux exercices : compréhension, et expression ;</p> <p>-Une épreuve écrite d'histoire sous la forme d'une analyse de documents guidée par une consigne (durée 2h, coefficient 3). Le programme est communiqué sur le site internet de l'établissement.</p> <p>-Une épreuve orale en allemand (30 minutes de préparation et 15 à 20 minutes d'entretien, coefficient 5) prenant la forme de commentaire d'un texte relativement court ou d'une petite vidéo (de 3 à 5 minutes) qui sera suivi de questions sur le texte/ la vidéo et la problématique abordée ;</p> <p>-La dernière partie de cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur les motivations et le profil du candidat. Le texte ou la vidéo portent sur la civilisation des pays germanophones (les spécificités politiques, sociales, économiques, éducatives etc., sous l'angle de l'actualité ou dans une perspective historique. Toute absence ou note inférieure à 6/20 à l'une des quatre épreuves est éliminatoire.</p>

Diplôme de l'IEP : voie générale

V – modalités détaillées des examens de quatrième année

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 26 : Les parcours du M1 (p 9) L'étudiant de 4ème année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique culturelle et mécénat 2. Carrières publiques 3. Politiques européennes 4. Sciences sociales du politique, Terrains arabes, européens, latino-américains 5. Métiers de l'information 6. Expertise internationale 7. Géostratégie, défense et sécurité internationale <p>Toute demande de changement de Master 1 doit s'effectuer dans les 15 jours suivants la date de rentrée.</p>	<p>Article 26 : Les parcours du M1 (p 9) L'étudiant de 4ème année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique culturelle et mécénat 2. Carrières publiques 3. Politiques européennes 4. Sciences sociales du politique, Terrains arabes, européens, latino-américains 5. Métiers de l'information 6. Expertise internationale 7. Géostratégie, défense et sécurité internationale 8. CORIS : Communication politique internationale et risques démocratiques (avec sélection) <p>Toute demande de changement de Master 1 (hors CORIS) doit s'effectuer dans les 15 jours suivants la date de rentrée.</p>
<p>Article 29 : Validation de la 4ème Année (p 10) La validation de la 4ème année du diplôme est subordonnée à la validation du M1 dans lequel l'étudiant est inscrit et à la validation des épreuves propres au diplôme. Les crédits obtenus dans les M1 sont affectés, au titre de la 4ème année, d'un coefficient réducteur d'un demi et s'ajoutent aux 30 crédits spécifiques au diplôme. La répartition de ces derniers est fixée conformément au tableau 3 annexé au présent règlement.</p>	<p>Article 29 : Validation de la 4ème Année (p 10) La validation de la 4ème année du diplôme est subordonnée à la validation du M1 dans lequel l'étudiant est inscrit et à la validation des épreuves propres au diplôme. Les crédits obtenus dans les M1 sont affectés, au titre de la 4ème année, d'un coefficient réducteur d'un demi et s'ajoutent aux 30 crédits spécifiques au diplôme. La répartition de ces derniers est fixée conformément au tableau 3 annexé au présent règlement. Les étudiants inscrits dans le master Communication politique internationale et risques démocratiques valident le 2ème semestre de la 4ème année du diplôme selon le tableau 5 annexé au présent règlement.</p>

Règlement du concours d'admission en 4ème année de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence en vue d'obtenir le diplôme conférant le grade de master (p22)

TABLEAU 5 : EQUIVALENCES POUR VALIDER LE 2^{ÈME} SEMESTRE DE LA 4^{ÈME} ANNÉE DU DIPLÔME DE SCIENCES PO AIX ET LE GRAND ORAL DANS LE CADRE DU MASTER CORIS

2ème SEMESTRE de 4ème ANNÉE	ÉQUIVALENCE POUR LE MASTER CORIS
<p>Culture générale (4 ECTS) Leçons de culture générale (10h) CM de culture générale (20h)</p>	<p>Culture générale (4 ECTS) Cours suivi à distance / Epreuve en présentiel à Sciences Po Aix entre le 15 et le 30 mai Cours suivi à distance / Evaluation en contrôle continu</p>
<p>Fondamentaux pluridisciplinaires (3 ECTS) Géopolitique (20h) Grands principes du droit de l'environnement (10h) Cours en langue étrangère (20h) (3 ECTS)</p>	<p>Fondamentaux pluridisciplinaires (3 ECTS) + Cours en langue étrangère (20h) (3 ECTS) International Negotiation (30h) ou cours équivalent à l'UC Louvain fixé par les responsables pédagogiques Environmental Law (30h) ou cours équivalent à l'UC Louvain fixé par les responsables pédagogiques</p>
<p>Conférences de méthodes (5 ECTS) Itinéraires 4 (5h) Sport Langue vivante 2 (20h)</p>	<p>Conférences de méthodes (5 ECTS) Travail à distance à rendre sur EQUINOX dans le cours Itinéraires 4 Fournir si possible un certificat d'adhésion à une activité sportive 20h à réaliser sur la plateforme Go Fluent et à justifier à l'enseignant de langue Evaluation : 3 travaux donnés par l'enseignant de langue</p>
GRAND ORAL	<p>Passage du Grand oral entre le 15 mai et le 30 mai en présentiel à Sciences Po Aix En cas de rattrapage le Grand oral pourra se faire à distance</p>